L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 31 OCTOBRE 1894.

# PETITES ANNONCES.

**Sirop d'Angell pour la Coqueluche**
Est en vente par tous les Pharmaciens.
PRIX - - - - - 50 SOUS.
20 oct—1m

## DEMANDES.

DEMANDE—Une femme de chambre. S'adresser au No 407 avenue de l'Esplanade. 28 oct—3 f

JE voudrais acheter le contenu d'une maison ou des meubles déparel iés. P. O. Box 540. 26oct—1mon

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE CONSTABLE.

Mme Harriet A. Oliver vs Robt Water man.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 21,228—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, le procédera à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 31 octobre, 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—20 26 31

Walker & Zeller vs Chas. De Labretonne.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 26,401.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI, 7 novembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Chas De Labretonne, dans et pour l'association commerciale de la raison sociale de De Labretonne et Voltier dans le café au coin des rues Bourbon et Toulouse. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
27oct—27 31 nov7

Mlle Julie Mangin vs Alex Defosse.—DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 21,215. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt, ancien numéro 95, nouveau numéro 429 rue Roy de, entre Conti et St-Louis, dans le deuxième district de cette ville, MERCREDI, le 7me jour de novembre 1894, à 11 h. A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir. Un lot de meubles de maison, savoir pendules, trois pendules à réveil, cinq montres en cuivre, six bottiers de montres en cuivre, une montre en nickel et un bottier de montre en nickel, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
25 oct—25 31—nov 7

## AVIS DE SUCCESSION.

Dans l'affaire de John Foot et absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,106—Division C—Attendu que William V. Hora, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de John Foot et absent; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
30oct—30—nov 2 8

Succession de Mary Coyle, femme de Jeremiah McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,085—Division A—Attendu que Jeremiah McCarthy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Coyle, femme de Jeremiah McCarthy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
26 oct—26 30—nov 4

Succession de Jean Medina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,933—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Antoine Garcia, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
30 oct—30—nov. 3 8

Succession de Barnat De Ponte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 056—Division D—Attendu que Philip Felix Herwig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Barnat De Ponte, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25 oct—25 28—nov 3

Succession de Mary Thérèse Cannon, Veuve de William Laughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,399, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alex. X. Finlay, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,805—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary P. Glenn Miltenberger, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—nov 2

Succession de Joseph Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,841—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau-compte présenté par Charles Hernandez, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25oct—25 28 nov3

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,130—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Howes, administratrice de la succes on de William Pope, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23oct—23 27 nov1

Succession de James Dobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 056—Division E—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dobson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24oct—24 28—nov 2

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 15me jour d'octobre 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :
In re Edward Duffy Quigley pétitionnant pour un changement de nom.
No 43,929—Division E.
Cette affaire avec le consentement des parties intéressées a été aujourd'hui entendue.
Plaintes : W. J. Waguespack, avocat du demandeur.
Ch. Butler, avocat de district pour la paroisse d'Orléans.
A. réservé entendu les plaidoiries et l'évidence à la Cour et maintenant à demande du pétitionnaire, E ward Duffy Quigley, bien fondée en droit de la loi, et l'évidence étant en faveur du pétitionnaire :
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a lieu jugement en faveur d'Edward Duffy Quigley, changeant son nom d'Edward Duffy Quigley à celui d'Edward Duffy, et décrétant que dorénavant ledit Edward Duffy Quigley sera Edward Duffy. Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinq dollars $10, soit payé comme frais de loi, pour ledit payé à Chas A. Butler, avocat de district et payé à ledit Edward Duffy pour les frais de cette procédure.
Jugement rendu le 15 octobre 1894.
Jugement signé le 19 octobre 1894.
[Signé] GEORGE H. THEARD, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour d'octobre mil huit cent quatre vingt quatre.
GEORGE THEARD, Greffier.
19 oct—4f on 5f em 15 f

BANDAGES HERNIAIRES
inventés avec perfection à très bon prix. Application par différentes systèmes élastiques sur mesure sur commande. Ceinture magnétique pour maintenir le bandage, bandages ombilicaux et hernies-les en toile.
A. MOREUHOTT.
Rue Ste-Catherine, au coin de la Place Lafayette.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :
PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.
Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

# Proclamation.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 26 oct. 1894.

Conformément aux exigences de la section II, de l'Article 181 de la session de 1894, Assemblée Générale de la Louisiane, avis public des limites des WARDS, des Precincts et polls respectifs dans chaque precinct pour l'élection qui aura lieu dans cette ville le MARDI, 6 novembre 1894, sont par le présent officiellement désignés et la proclamation publique en est faite comme suit :

**Premier District Congressionnel.**

**Limites des Precincts et situation des Polls :**

TROISIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magnanie, de Canal à Julie; coin des rues Girod et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Magazine à St Charles, de Canal à Julie; bâtisse de la Cour Criminelle. Camp, près Lafayette.

Troisième Precinct—De St Charles à Dryades, de Canal à Peydras; 183 rue Poydras.

Quatrième Precinct—De Peydras à Julie, de St Charles à Dryades; 506 (nouveau numéro) rue Baronne.

Cinquième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Peydras; 233 rue Commune, près Remparts.

Sixième Precinct—De Peydras à Julie, de Dryades à Bassin; 1,002 Girod (nouveau numéro), coin de la rue Dryades.

Septième Precinct—De Bassin à Liberté, de Canal à Peydras; 278 rue Commune, entre Liberté et Franklin.

Huitième Precinct—De Peydras à Julie, de Bassin à Liberté; 188 Franklin, coin Lafayette.

Neuvième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Julie à Peydras; coin Peydras et Locust.

Dixième Precinct—De Peydras à l'Avenue Tulane (Commune), de Liberté à Claiborne; 86 Claiborne, entre Avenue Tulane et Gravier.

Onzième Precinct—De l'Avenue Tulane (anciennement Commune) à Canal, de Liberté à Claiborne, coin Gasquet et Villeré.

Douzième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Julie à Peydras; 41 Prieur, entre Peydras et Lafayette.

Treizième Precinct—De Peydras à Gravier, de Claiborne à Johnson; coin Gravier et Bolivar.

Quatorzième Precinct—De Gravier à Palmyre, de Claiborne à Johnson; 82 Bolivar, près l'ave nue Tulane.

Quinzième Precinct—De Palmyre à Canal, de Claiborne à Johnson; 12 3rd Roman, près Cleveland.

Seizième Precinct.—De Canal à Palmyre, de Johnson à Broad; coin Miro et Palmyre.

Dix-septième Precinct—De Palmyre à Gravier, de Johnson à Broad; 491 avenue Tulane, près Touti.

Dix-huitième Precinct—De Gravier à Julie, de Johnson à Broad; Galvez, près Gravier.

Dix neuvième Precinct—De Broad à la Metairie, de Canal à Julie; coin Banks et Broad.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de Canal à St-Louis; 82 Passage de la Bourse, près Bienville.

Deuxième Precinct—De Royale à Dauphine, de Canal à St-Louis; 40 Dauphine près Bienville.

Troisième Precinct—De Dauphine à Bourbon, de Canal à St-Louis; 910 Bienville, près Dauphine.

Quatrième Precinct—De Bourbon à Marais, de Canal à St-Louis; 54 Trémé.

Cinquième Precinct—De Marais à Claiborne de Canal à St-Louis; 45 Villeré, près Bienville.

Sixième Precinct—De Claiborne à Roman, de Canal à St-Louis; rue Bienville, coin Derbigny.

Septième Precinct—De Roman à Galvez, de Canal à St-Louis; coin Bienville et Roman.

Huitième Precinct—De Galvez à Broad, de Canal à St-Louis; Dorgenois, près Canal.

Neuvième Precinct—De Broad aux bois, de Canal à St-Louis; Scott et Canal.

CINQUIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chartres, de St-Louis à St-Philippe; 160 Chartres, près St-Pierre.

Deuxième Precinct—De Chartres à Bourbon, de St-Louis à St Philippe; 40 St-Pierre, entre Royale et Chartres.

Troisième Precinct—De Bourbon à Bourgogne, de St-Louis à Orléans; Dauphine et St-Pierre.

Quatrième Precinct—De Orléans à St-Philippe, de Bourbon à Bourgogne; Orléans et Bourgogne.

Cinquième Precinct—De Bourgogne à Villeré, de St-Louis à Orléans; Toulouse et Remparts.

Sixième Precinct—De Orléans à St-Philippe, de Bourgogne à Villeré; 1031 (nouveau numéro) Orléans.

Septième Precinct—De Villeré à Roman, de St-Louis à Orléans; Orléans et Robertson.

Huitième Precinct—De Orléans à St-Philippe, de Villeré à Roman; Robertson entre Orléans et Ste-Anne.

Neuvième Precinct—De Roman à Tonti, de St-Louis à Orléans; Prieur et St-Pierre.

Dixième Precinct—De Orléans à St-Philippe, de Roman à Tonti; coin Dumaine et Tonti.

Onzième Precinct—De Tonti à Broad, de St-Louis à St-Philip; 457 Ste-Anne et Tonti.

Douzième Precinct—De Broad au Lac, de St-Louis à St-Philippe; White, entre Ste-Anne et Dumaine.

SIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chartres, de St-Philippe à Hôpital; Galvezine, près Ursulines.

Deuxième Precinct—D'Hôpital à Esplanade, de fleuve à Chartres; coin Hôpital et Chartres.

Troisième Precinct—De Chartres à Remparts, de St-Philippe à Hôpital; 1126 Dauphine, coin Hôpital.

Quatrième Precinct—D'Hôpital à Esplanade, de Chartres à Remparts; Quartier et Bourbon.

Cinquième Precinct—De Remparts à Villeré, de St-Philippe au Chemin du Bayou; 187 rue des Ursulines, coin Trémé.

Sixième Precinct—Du Chemin du Bayou à Esplanade, de Remparts à Villeré; 156 Quartier, entre Remparts et St-Claude.

Septième Precinct—De Villeré à Claiborne, de St-Philippe à Esplanade; coin Chemin du Bayou et Villeré.

Huitième Precinct—De Claiborne à Prieur, de St-Philippe à Esplanade; Claiborne et Ursulines.

Neuvième Precinct—De Prieur à Rocheblave, de St-Philippe à Esplanade; coin Miro et Ursulines.

Dixième Precinct—De Rocheblave au Bayou St-Jean; de St-Philippe à Esplanade; Septième et Ursulines.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—De Ro d Peters à Chartres, d Esplanade à Champs-Elysées; coin Françoise et Chartres.

Deuxième Precinct—De Chartres à Dauphine, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Royale et Françoise.

Troisième Precinct—De Dauphine à Rampart, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Union et Bourgogne.

Quatrième Precinct—De Rampart à Marais, d'Esplanade à Champs-Elysées; 417 St-Claude, près St Antoine.

Cinquième Precinct—De Marais à Robertson, de St-Antoine à Champs-Elysées; 184 François, près Urquhart.

Sixième Precinct—De Robertson à Célestine, de Champs-Elysées à St-Antoine; coin François et Claiborne.

Septième Precinct—De St-Antoine à l'Avenue St-Bernard, de Marais à Célestine; coin Avenue St-Bernard et Urquhart.

Huitième Precinct—De Marais à Derbigny, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; coin Lapeyrouse et Claiborne.

Neuvième Precinct—De Derbigny à Galvez, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; Roman, entre Kerlerec et Colombus.

Dixième Precinct—D'Esplanade à l'avenue St Bernard, de Galvez à Broad; coin Lapeyrouse et Rocheblave.

Onzième Precinct—De l'avenue St-Bernard à Champs-Elysées, de Célestine à Maigny; coin François et Galvez.

Douzième Precinct—De Broad aux bois, d'Esplanade à l'avenue Maigny; Encampement et Florida.

Treizième ward—De l'avenue Maigny au Lac Pontchartrain, de Champs-Elysées aux bois Chemin de Gentilly et Français.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Peters à Chartres; Decatur et Marigny.

Deuxième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Chartres à Remparts; coin Dauphine et Marigny.

Troisième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Chartres à Remparts; Bourgogne entre Espagne et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Remparts à Villeré; 137 Champs-Elysées près Remparts.

Cinquième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Remparts à Villeré; Marais et avenue Washington.

Sixième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Villeré à Célestine; Derbigny à Mandeville.

Septième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Célestine au Lac; Miro et Champs-Elysées.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—De North Peters à St-Claude, de Lafayette à St-Ferdinand; Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Deuxième Precinct. — De St-Ferdinand à Clouet, de Nord Peters à St-Claude; Nord Peters, entre Montegut et Clouet.

Troisième Precinct — De Clouet à Piété, de Nord Peters à St-Claude; Bourgogne, entre Louisa et Chartres.

Quatrième Precinct—De Piété à Congress, de Nord Peters à St Claude; Wigwam, Dauphine entre Désiré et Elmire.

Cinquième Precinct -De Congress à Berthélémy, de Nord Peters à St-Claude; Jeanne, près Dauphine.

Sixième Precinct—De Berthélémy à Poland, de Nord Peters à St-Claude; Magant et Dauphine.

Septième Precinct—De Poland aux bois, de St-Claude à la promenade Florida; Urquhart, près Frenza.

Huitième Precinct—De Clouet à Pologne, de St-Claude à la Promenade Florida; Moralès près Louisa.

Neuvième Precinct—De l'avenue du Pesale aux bois, de la Promenade Florida au Pontchartrain; Petite Bois.

Dixième Precinct—De Pologne à Delery, de fleuve à St-Claude; coin avenue Jordan et Dauphine.

Onzième Precinct —De Pologne au Canal des Pêcheurs, de St-Claude à la Promenade Florida; coin avenue Jordan et Moralès.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Delaronde, du fleuve à Verret; Villeré, près du coin Bouny.

Deuxième Precinct De Delaronde à Market, du fleuve à Verret; Club House, coin Verret et Alix.

Troisième Precinct—Du fleuve à Alix, de Verret à l'avenue Verret; coin Alix et Chestnut.

Quatrième Precinct—d'Alix à Market, de Verret à l'avenue Verret; à l'entrepôt de Mme Kochbacher, coin Vallette et Alix.

Cinquième Precinct—De la rue Market à la rue Lapeyrouse, du fleuve à Verret; coin Jackson et Monroe.

Sixième Precinct—De Market à Lapeyrouse, de Verret à l'avenue Verret; coin Chestnut et Jackson.

Septième Precinct—De Lapeyrouse à Bourgogne, ligne Jefferson, du fleuve à l'avenue Verret; coin Franklin et Lapeyrouse.

Huitième Precinct—De Patterson à la ligne de division de Jefferson, de Verret à la ligne supérieure de la plantation Olivier; chez Mme Garner, Thayer et Patterson.

Neuvième Precinct—De la ligne supérieure de la plantation Olivier: du fleuve à la ligne de division de Jefferson; Trépagnier et Fortier, Tamisburg.

## Second District Congressionnel.

**Limites des Precincts et situation des Polls.**

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Tchoupitoulas, comprenant la rive du fleuve, de Thalie à Felicité; Market et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—Du côté des bois de Tchoupitoulas au côté du fleuve de St-Thomas, de Thalie à Felicity; coin Orange et St-Thomas.

Troisième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Thalie à Felicity; Robin et Annonciation.

Quatrième Precinct—D'Annonciation à Constance, de Thalie à Felicity; coin Constance et Terpsichore.

Cinquième Precinct—De Constance à Magazine, de Thalie à Felicity; coin Orange et Constance.

Sixième Precinct—De Magazine à Prytania, de Thalie à Felicity; 1372 Camp.

Septième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity; 451 avenue St-Charles.

Huitième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Thalie à Felicity; coin Terpsichore et Baronne.

Neuvième Precinct—De Dryades à Franklin, de Thalie à Felicity; coin Melpomène et Dryades.

Dixième Precinct—De Franklin à Freret, de Thalie à Felicity; coin Freret et Melpomène.

Onzième Precinct—De Freret à Claiborne, de Thalie à Felicity; coin Magnolia et Melpomène.

DEUXIEME WARD

Premier Precinct—Du Fleuve à Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; 238 rue Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Tchoupitoulas à Annonciation, de Delord à Thalie; coin Tchoupitoulas et Calliope.

Troisième Precinct—De Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Delord; 236 rue Magazine.

Quatrième Precinct — D'Annonciation à Camp, de Delord à Gaiennie; 277 Magazine, entre Pesyfaré et St-Joseph.

Cinquième Precinct — D'Annonciation à Camp, de Gaiennie à Thalie; Erato, près Constance.

Sixième Precinct—De Camp à Carondelet, de Julie à Calliope; Carondelet et l'avenue Howard.

Septième Precinct—De Calliope à Thalie, de Camp à Carondelet; 1108 (nouveau numéro) Carondelet près Calliope.

Huitième Precinct—De Carondelet à Baronne, de Julie à Thalie; Calliope près Carondelet.

Neuvième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Calliope; avenue Howard et Dryades.

Dixième Precinct—De Calliope à Thalie, de Baronne à Franklin; terrain de ville, Erato près Dryades.

Onzième Precinct—De Franklin à Howard, de Delord à Thalie; Liberté entre Clio et Erato.

Douzième Precinct—De Delord à Thalie, de Howard à Magnolia; Locust et Erato.

Treizième Precinct—De Magnolia à l'avenue Carrollton, de Delord à Thalie; Coin Clara et Erato.

DIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Rousseau, de Félicité à Josephine; 42 Ste Marie, entre Rousseau et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Josephine à Première; du fleuve à Rousseau; coin Philip et Tchoupitoulas.

Troisième Precinct—De Chartres à Rampart, de St-Philippe à Hôpital; 1126 Dauphine, coin Hôpital.

Quatrième Precinct—D'Hôpital à Esplanade, de Chartres à Remparts; Quartier et Bourbon.

Cinquième Precinct—De Remparts à Villeré, de St-Philippe au Chemin du Bayou; 187 rue des Ursulines, coin Trémé.

Sixième Precinct—Du Chemin du Bayou à Esplanade, de Remparts à Villeré; 156 Quartier, entre Remparts et St-Claude.

Septième Precinct—De Villeré à Claiborne, de St-Philippe à Esplanade; coin Chemin du Bayou et Villeré.

Huitième Precinct—De Claiborne à Prieur, de St-Philippe à Esplanade; Claiborne et Ursulines.

Neuvième Precinct—De Prieur à Rocheblave, de St-Philippe à Esplanade; coin Miro et Ursulines.

Dixième Precinct—De Rocheblave au Bayou St-Jean; de St-Philippe à Esplanade; Septième et Ursulines.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—De Ro d Peters à Chartres, d Esplanade à Champs-Elysées; coin Françoise et Chartres.

Deuxième Precinct—De Chartres à Dauphine, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Royale et Françoise.

Troisième Precinct—De Dauphine à Rampart, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Union et Bourgogne.

Quatrième Precinct—De Rampart à Marais, d'Esplanade à Champs-Elysées; 417 St-Claude, près St Antoine.

Cinquième Precinct—De Marais à Robertson, de St-Antoine à Champs-Elysées; 184 François, près Urquhart.

Sixième Precinct—De Robertson à Célestine, de Champs-Elysées à St-Antoine; coin François et Claiborne.

Septième Precinct—De St-Antoine à l'Avenue St-Bernard, de Marais à Célestine; coin Avenue St-Bernard et Urquhart.

Huitième Precinct—De Marais à Derbigny, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; coin Lapeyrouse et Claiborne.

Neuvième Precinct—De Derbigny à Galvez, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; Roman, entre Kerlerec et Colombus.

Dixième Precinct—D'Esplanade à l'avenue St Bernard, de Galvez à Broad; coin Lapeyrouse et Rocheblave.

Onzième Precinct—De l'avenue St-Bernard à Champs-Elysées, de Célestine à Maigny; coin François et Galvez.

Douzième Precinct—De Broad aux bois, d'Esplanade à l'avenue Maigny; Encampement et Florida.

Treizième ward—De l'avenue Maigny au Lac Pontchartrain, de Champs-Elysées aux bois Chemin de Gentilly et Français.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Peters à Chartres; Decatur et Marigny.

Deuxième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Chartres à Remparts; coin Dauphine et Marigny.

Troisième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Chartres à Remparts; Bourgogne entre Espagne et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Remparts à Villeré; 137 Champs-Elysées près Remparts.

Cinquième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Remparts à Villeré; Marais et avenue Washington.

Sixième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Villeré à Célestine; Derbigny à Mandeville.

Septième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Célestine au Lac; Miro et Champs-Elysées.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—De North Peters à St-Claude, de Lafayette à St-Ferdinand; Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Deuxième Precinct. — De St-Ferdinand à Clouet, de Nord Peters à St-Claude; Nord Peters, entre Montegut et Clouet.

Troisième Precinct — De Clouet à Piété, de Nord Peters à St-Claude; Bourgogne, entre Louisa et Chartres.

Quatrième Precinct—De Piété à Congress, de Nord Peters à St Claude; Wigwam, Dauphine entre Désiré et Elmire.

Cinquième Precinct -De Congress à Berthélémy, de Nord Peters à St-Claude; Jeanne, près Dauphine.

Sixième Precinct—De Berthélémy à Poland, de Nord Peters à St-Claude; Magant et Dauphine.

Septième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity; 451 avenue St-Charles.

Huitième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Thalie à Felicity; coin Terpsichore et Baronne.

Neuvième Precinct—De Dryades à Franklin, de Thalie à Felicity; coin Melpomène et Dryades.

Dixième Precinct—De Franklin à Freret, de Thalie à Felicity; coin Freret et Melpomène.

Onzième Precinct—De Freret à Claiborne, de Thalie à Felicity; coin Magnolia et Melpomène.

DEUXIEME WARD

Premier Precinct—Du Fleuve à Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; 238 rue Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Tchoupitoulas à Annonciation, de Delord à Thalie; coin Tchoupitoulas et Calliope.

Troisième Precinct—De Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Delord; 236 rue Magazine.

Quatrième Precinct — D'Annonciation à Camp, de Delord à Gaiennie; 277 Magazine, entre Pesyfaré et St-Joseph.

Cinquième Precinct — D'Annonciation à Camp, de Gaiennie à Thalie; Erato, près Constance.

Sixième Precinct—De Camp à Carondelet, de Julie à Calliope; Carondelet et l'avenue Howard.

Septième Precinct—De Calliope à Thalie, de Camp à Carondelet; 1108 (nouveau numéro) Carondelet près Calliope.

Huitième Precinct—De Carondelet à Baronne, de Julie à Thalie; Calliope près Carondelet.

Neuvième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Calliope; avenue Howard et Dryades.

Dixième Precinct—De Calliope à Thalie, de Baronne à Franklin; terrain de ville, Erato près Dryades.

Onzième Precinct—De Franklin à Howard, de Delord à Thalie; Liberté entre Clio et Erato.

Douzième Precinct—De Delord à Thalie, de Howard à Magnolia; Locust et Erato.

Treizième Precinct—De Magnolia à l'avenue Carrollton, de Delord à Thalie; Coin Clara et Erato.

DIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Rousseau, de Félicité à Josephine; 42 Ste Marie, entre Rousseau et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Josephine à Première; du fleuve à Rousseau; coin Philip et Tchoupitoulas.

Troisième Precinct—De Chartres à Rampart, de St-Philippe à Hôpital; 1126 Dauphine, coin Hôpital.

Quatrième Precinct—D'Hôpital à Esplanade, de Chartres à Remparts; Quartier et Bourbon.

Cinquième Precinct—De Remparts à Villeré, de St-Philippe au Chemin du Bayou; 187 rue des Ursulines, coin Trémé.

Sixième Precinct—Du Chemin du Bayou à Esplanade, de Remparts à Villeré; 156 Quartier, entre Remparts et St-Claude.

Septième Precinct—De Villeré à Claiborne, de St-Philippe à Esplanade; coin Chemin du Bayou et Villeré.

Huitième Precinct—De Claiborne à Prieur, de St-Philippe à Esplanade; Claiborne et Ursulines.

Neuvième Precinct—De Prieur à Rocheblave, de St-Philippe à Esplanade; coin Miro et Ursulines.

Dixième Precinct—De Rocheblave au Bayou St-Jean; de St-Philippe à Esplanade; Septième et Ursulines.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—De Ro d Peters à Chartres, d Esplanade à Champs-Elysées; coin Françoise et Chartres.

Deuxième Precinct—De Chartres à Dauphine, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Royale et Françoise.

Troisième Precinct—De Dauphine à Rampart, d'Esplanade à Champs-Elysées; coin Union et Bourgogne.

Quatrième Precinct—De Rampart à Marais, d'Esplanade à Champs-Elysées; 417 St-Claude, près St Antoine.

Cinquième Precinct—De Marais à Robertson, de St-Antoine à Champs-Elysées; 184 François, près Urquhart.

Sixième Precinct—De Robertson à Célestine, de Champs-Elysées à St-Antoine; coin François et Claiborne.

Septième Precinct—De St-Antoine à l'Avenue St-Bernard, de Marais à Célestine; coin Avenue St-Bernard et Urquhart.

Huitième Precinct—De Marais à Derbigny, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; coin Lapeyrouse et Claiborne.

Neuvième Precinct—De Derbigny à Galvez, de l'Avenue St-Bernard à Esplanade; Roman, entre Kerlerec et Colombus.

Dixième Precinct—D'Esplanade à l'avenue St Bernard, de Galvez à Broad; coin Lapeyrouse et Rocheblave.

Onzième Precinct—De l'avenue St-Bernard à Champs-Elysées, de Célestine à Maigny; coin François et Galvez.

Douzième Precinct—De Broad aux bois, d'Esplanade à l'avenue Maigny; Encampement et Florida.

Treizième ward—De l'avenue Maigny au Lac Pontchartrain, de Champs-Elysées aux bois Chemin de Gentilly et Français.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Peters à Chartres; Decatur et Marigny.

Deuxième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Chartres à Remparts; coin Dauphine et Marigny.

Troisième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Chartres à Remparts; Bourgogne entre Espagne et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Champs-Elysées à Mandeville, de Remparts à Villeré; 137 Champs-Elysées près Remparts.

Cinquième Precinct—De Mandeville à Lafayette, de Remparts à Villeré; Marais et avenue Washington.

Sixième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Villeré à Célestine; Derbigny à Mandeville.

Septième Precinct—De Champs-Elysées à l'avenue Lafayette, de Célestine au Lac; Miro et Champs-Elysées.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—De North Peters à St-Claude, de Lafayette à St-Ferdinand; Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Deuxième Precinct. — De St-Ferdinand à Clouet, de Nord Peters à St-Claude; Nord Peters, entre Montegut et Clouet.

Troisième Precinct — De Clouet à Piété, de Nord Peters à St-Claude; Bourgogne, entre Louisa et Chartres.

Quatrième Precinct—De Piété à Congress, de Nord Peters à St Claude; Wigwam, Dauphine entre Désiré et Elmire.

Cinquième Precinct -De Congress à Berthélémy, de Nord Peters à St-Claude; Jeanne, près Dauphine.

Sixième Precinct—De Berthélémy à Poland, de Nord Peters à St-Claude; Magant et Dauphine.

Septième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity; 451 avenue St-Charles.

Huitième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Thalie à Felicity; coin Terpsichore et Baronne.

Neuvième Precinct—De Dryades à Franklin, de Thalie à Felicity; coin Melpomène et Dryades.

Dixième Precinct—De Franklin à Freret, de Thalie à Felicity; coin Freret et Melpomène.

Onzième Precinct—De Freret à Claiborne, de Thalie à Felicity; coin Magnolia et Melpomène.

DEUXIEME WARD

Premier Precinct—Du Fleuve à Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; 238 rue Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Tchoupitoulas à Annonciation, de Delord à Thalie; coin Tchoupitoulas et Calliope.

Troisième Precinct—De Tchoupitoulas à